



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

**8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY**

☎ **03.22.41.20.20**

📠 **03.22.41.20.64**

✉ : courrier@cccconty.com

Compte-rendu du Conseil Communautaire

4 octobre 2011

19 Heures à Fleury

Date de convocation : 22 septembre 2011

Date d'affichage : 5 octobre 2011

Etaient présents tous les Membres en exercice.

Excepté Monsieur WATTEZ Aubert et Madame QUEVAL Martine, absents excusés et Madame FRERE-FOUNIER Sylvie et Monsieur MESNARD Alain absents non excusés.

Le Président précise que Madame MOREUIL, déléguée titulaire de Namps-Maisnil, a démissionné. Le conseil municipal se réunira prochainement pour élire un nouveau délégué.

Le Président explique que le secrétaire de séance peut être voté soit à main levée soit à bulletin secret. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'élire le secrétaire de séance à main levée.

Monsieur RENAUX Jean-Michel propose sa candidature. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur RENAUX Jean-Michel secrétaire de séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 7 juillet 2011 est conforme aux débats. Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Le Président demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la signature d'une convention avec le Conseil Général de la Somme pour le déneigement des routes départementales.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire autorise le Président à ajouter ce point à l'ordre du jour.

A l'ordre du jour :

- Intervention de Monsieur Christophe RAMIS, directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation
- Election d'un membre du Bureau
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

- Somme Numérique : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme (SDTAN)
- Travaux à l'école de Loeuilly : avenants aux travaux
- Décision Modificative Budgétaire
- Modification des régies
- Subvention association
- Questions diverses

Intervention de Monsieur Christophe RAMIS, directeur de la Mission Locale Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois

Le Président laisse la parole à Monsieur RAMIS, directeur de la Mission Locale Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois.

Monsieur RAMIS présente l'historique (fusion de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale), les compétences, les partenaires (Communauté de Communes, état,...), le territoire d'intervention, les offres de service (information, orientation, accompagnement, observation du territoire...) et le bilan 2010 sur le canton (nombre de jeunes suivis, type de formation...) de la Mission Locale Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois.

Election d'un membre du Bureau

Le Président annonce aux membres du Conseil Communautaire que suite au décès de Madame POMART, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau. Conformément aux statuts, ce membre doit être un délégué de la commune de Loeuilly. Madame MOUTON, maire de la commune de Loeuilly, délégué titulaire, présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire élit Madame MOUTON membre du Bureau.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Le Président laisse la parole à Monsieur CORNIQUET.

Monsieur CORNIQUET informe les membres du Conseil Communautaire que le PPRI ne concerne que les communes de Bacouël sur Selle et Plachy-Buyon. Il estime que c'est un document utile pour éviter que ne se reproduisent les inondations de 2001. Néanmoins, il conteste le contenu du PPRI concernant Bacouël et la façon dont il a été conçu. Il a été élaboré par un bureau d'études de Grenoble qui ne s'est jamais déplacé sur le terrain. Il a été signé par le Préfet en 2004 puis annulé par arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Douai le 10 décembre 2009. Suite à cet arrêt, il a été nécessaire d'engager une nouvelle procédure d'enquête publique. Le PPRI concernant Bacouël a subi une modification par rapport à la première version : des terrains sont devenus inconstructibles alors qu'une étude des sols a conclu qu'ils n'étaient pas en zone humide. En outre, il n'y a eu ni explications ni concertation avec les élus locaux. Aussi, la commune a émis un avis défavorable. La Communauté de Communes, étant consultée pour rendre un avis, le Président propose également d'émettre un avis défavorable à cause du manque de concertation locale.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire émet un avis défavorable.

Somme Numérique : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme (SDTAN)

Le Président laisse la parole à Monsieur LETALLE.

Monsieur LETALLE explique que dans le cadre du plan national « haut débit pour tous », le syndicat mixte Somme Numérique a établi un schéma à 10 ans pour que 100% des foyers aient accès au haut débit, c'est-à-dire à au moins 10 mégabits. Dans ce schéma, 70% des foyers seront raccordés directement à la fibre optique, les autres bénéficiant des améliorations du réseau cuivre optimisé par l'installation de chambres DSLAM.

Le coût total de ces équipements et travaux à l'échelle départementale est estimé à 120 millions d'euros financés à 75% par l'Etat et le Département. Le coût résiduel (30 Millions d'euros) sera pris en charge par les 30 EPCI adhérent au syndicat mixte Somme Numérique en fonction des travaux engagés sur leur territoire.

Le Président précise que si la Communauté de Communes n'adhère pas au projet de schéma, le canton de Conty sera écarté du réseau. En outre, si les travaux de fibre optique sont réalisés il faudra augmenter les impôts pour pouvoir en absorber le coût.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire approuve le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme (SDTAN).

Travaux à l'école de Loeuilly : avenants aux travaux

Le Président annonce aux membres du Conseil Communautaire que l'entreprise PSP ayant déposé le bilan, il a fallu faire une nouvelle consultation pour le lot sols souples. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise Salomon Griffoin pour un marché de 11 934 € HT (PSP avait été retenu à 12 570 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire retient l'offre de Salomon Griffoin pour un marché de 11 934 € HT.

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de signer un avenant avec Salomon Griffoin pour changer les sols souples dans le couloir. Cela n'avait pas été prévu initialement mais avec la création de salles neuves adjacentes, l'usure du sol souple existant a été mise en lumière. Le coût supplémentaire est de 3 233,47 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant avec Salomon Griffoin pour un montant de 3 233,47 € HT.

Déneigement des routes départementales

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil Général met en place un dispositif permettant lors d'événements climatiques exceptionnels de se concentrer sur les 650 km de routes départementales prioritaires. Sur le canton, seule la D1001 et la D1029 sont concernées.

Pour les autres routes départementales, le Conseil Général souhaite s'appuyer sur les EPCI. Tous les frais leurs seront remboursés.

En situation dite « plus classique », les communautés de communes peuvent conventionner avec le Conseil Général pour le déneigement sur les routes départementales classées en 3^{ème} catégorie. Dans ce cas, une subvention de 25% sera accordée.

Le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général et tient à rappeler que les principes définis lors d'un précédent Conseil Communautaire seront respectés, c'est-à-dire :

- le salage et le déneigement sur l'ensemble du réseau intra-muros, y compris les départementales (c'est-à-dire à l'intérieur des villages),
- le désenclavement de la commune par le déneigement d'une voie d'accès (ce peut être une route départementale ou une route communautaire).

Le Président précise que les services du Conseil Général organiseront une réunion ces prochains jours afin d'indiquer leurs souhaits en terme d'intervention sur les routes départementales. Ce projet de carte de déneigement sera ensuite envoyé aux communes pour avis.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Général pour le déneigement des routes départementales.

Décision modificative budgétaire

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que des travaux complémentaires de voirie ont été demandés par des communes (le Bosquel, en particulier).

Aussi, une décision modificative budgétaire est nécessaire pour provisionner le chapitre 45 (DI) pour un montant de 9 888 €. Cette dépense est compensée par une recette identique au chapitre 45 (RI).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette décision modificative.

Modification régies

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de modifier les régies de recettes et d'avance du service scolaire et enfance/jeunesse afin de leur permettre d'encaisser la participation des familles pour les études surveillées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise les régisseurs du service scolaire et enfance/jeunesse à encaisser la participation des familles pour les études surveillées.

Subvention association

Le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré pour attribuer à l'association « les amis de la médiathèque de Monsures » une subvention de 1 500 € pour le projet de lecture à voix haute de textes de Maupassant dans plusieurs communes du canton. Ce projet se déroule d'octobre 2011 à novembre 2012. Pour boucler son budget, l'association demande une subvention complémentaire de 440 € qui sera prélevée sur le budget 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de verser une subvention complémentaire de 440 € à l'association « les amis de la médiathèque de Monsures ».

Questions diverses

- Création/suppression de poste
 - ✓ RAM : le Président demande la création d'un poste d'animateur à mi-temps pour l'animation du relais assistantes maternelles et la suppression d'un poste d'infirmière à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la suppression de poste d'infirmière et la création d'un poste d'animateur à temps non complet (17,50/35^{ème}) pour occuper l'emploi d'animation du RAM.

Le Président rappelle que l'infirmière, détaché du CHU, occupait le poste à mi-temps au RAM et était mise à disposition de la crèche de Conty pour l'autre moitié du temps. Actuellement, elle est rémunérée directement par la crèche. Il conviendra de formaliser cette organisation avec une nouvelle convention.

- ✓ Etudes surveillées : elles sont dirigées à l'école de Conty, entre autres, par trois personnes non enseignantes. Le Président demande la mise en place d'emplois vacataires permettant d'assurer l'encadrement des études surveillées de façon ponctuelle. La rémunération de la vacation interviendra après service fait et s'élèvera à 16,54 euros brut par heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la création d'emplois vacataires pour l'encadrement des études surveillées dans les conditions décrites ci-dessus.

➤ Le Président annonce que :

- ✓ l'ADUGA lance une étude Habitat dans la perspective de créer des PLH à l'échelle des Communauté de Communes. Un questionnaire a été adressé aux communes. Monsieur CORNIQUET recommande aux communes de les retourner à l'ADUGA correctement complétés car leur exploitation conditionnera les résultats et les orientations à venir.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 20 Heures 45.

Le Président,
J. BLEYAERT